

APPEL AUX SENATEURS

L'enseignement de la théorie du genre à l'école : Mythe ou réalité ?

A partir du 21 mai, le Sénat va examiner en séance publique le **projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République**, adopté en première lecture par les députés, le 20 mars dernier.

Une petite phrase passée presque inaperçue dans un catalogue de vœux pieux nous éclaire sur le sens de cette refondation, selon le texte adopté par les députés :

« Elle [l'école] assure les conditions d'une éducation à l'égalité de genre. » (Art. 31)

L'égalité de genre devient la nouvelle vision structurante de l'organisation de la société. De quoi s'agit-il ?

L'auteur de l'amendement a expliqué le but : ***« substituer à des catégories comme le sexe ou les différences sexuelles, qui renvoient à la biologie, le concept de genre qui lui, au contraire, montre que les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas fondées sur la nature, mais sont historiquement construites et socialement reproduites. »***

Pour le gouvernement, l'égalité de genre est indiscutable, sans qu'il n'y ait eu le moindre débat avec les parents premiers éducateurs de leurs enfants, ni avec les enseignants. Seules comptent les modalités de mise en œuvre auprès des élèves. Les professeurs seront « formés » à cette nouvelle pédagogie pour endoctriner les élèves dès l'âge de 6 ans.

Ceux qui pensent naïvement que l'école à 6 ans doit en priorité apprendre aux élèves à lire, compter et écrire en seront pour leur frais. Et pourtant année après année, les résultats sont catastrophiques : le nombre d'élèves qui, arrivant en sixième maîtrisent mal la lecture et la compréhension d'énoncé de problème, ne cesse d'augmenter.

Pour mieux en saisir les enjeux, il faut relire la lettre du ministre de l'Education nationale adressée le 4 janvier aux recteurs d'Académie :

« Le gouvernement s'est engagé à « s'appuyer sur le jeunesse pour changer les mentalités », notamment par le biais d'une éducation au respect de la diversité des orientations sexuelles... »

La lutte contre l'homophobie en milieu scolaire, public comme privé, doit compter au rang de vos priorités. J'attire à ce titre votre attention sur la mise en œuvre des programmes d'action gouvernementale contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. »

Le ministre de l'Education nationale nous avait prévenus : ***« Il faut arracher les enfants au déterminisme social, familial, ethnique et religieux »***, c'est-à-dire faire fi de notre histoire

Association Nouveau Féminisme Européen 8 rue Delille F- 63200 RIOM

**Contact : contact@nouveaufeminisme.eu
www.nouveaufeminisme.eu**

commune pour une « **réforme de civilisation** » (Propos de la Garde des Sceaux lors des débats sur le mariage homosexuel).

L'école deviendrait-elle le lieu par excellence de l'endoctrinement de nos enfants à un nouveau référentiel ? La différence des sexes réduite à la biologie ou à un donné de nature ne serait plus structurante pour la société. La nouvelle société doit se fonder sur le genre dissocié du sexe biologique ou du corps sexué. Cette vision élaborée par les féministes du genre, comme Judith Butler, est véritablement une idéologie en ce sens qu'elle refuse la réalité de l'altérité des sexes.

La philosophe Sylviane Agacinski ne dit pas autre chose dans son livre « Femme entre sexe et genre » : « **La différence des sexes est remplacée par la diversité des sexualités,... sans rapport avec la distinction homme et femme** ».

Mais les alertes lancées auprès des sénateurs ont porté leurs fruits puisque les membres de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat ont adopté un nouvel article 31, ainsi rédigé :

« ... **Elle [l'école] assure l'acquisition et la compréhension de l'exigence du respect de la personne, de ses origines et de ses différences, mais aussi de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle assure conjointement avec la famille l'éducation morale et civique,**»

<http://www.senat.fr/leg/pjl12-569.html>

L'éducation à l'égalité de genre a été supprimé et la place des parents dans l'éducation morale et civique est maintenue.

Cependant, nous appelons tous les sénateurs à rester vigilants et à voter ce nouvel article 31, en séance publique, pour que l'école reste fidèle à ses missions d'apprendre à lire, écrire et compter dès l'âge de 6 ans et ne soit pas un lieu d'endoctrinement.

Vous pouvez, vous aussi, écrire aux sénateurs de votre département pour qu'ils votent l'article 31 adopté en commission.

<http://www.senat.fr/senateurs/sencir.html>

Elizabeth Montfort, ancien député au Parlement européen

Nicole Thomas-Mauro, ancien député au Parlement européen



« Le genre en question... » Edition Peuple Libre, juillet 2012

Association Nouveau Féminisme Européen 8 rue Delille F- 63200 RIOM

**Contact : contact@nouveaufeminisme.eu
www.nouveaufeminisme.eu**